

THÉMATIQUE

Artificialisation du territoire

SOUS-QUESTION

Quels sont les changements d'occupation des sols observés sur le territoire et exerçant une pression sur sa biodiversité ?

QUESTION CLÉ

Quelles sont les pressions pesant sur la biodiversité du territoire ?

PART DE LA SURFACE RÉGIONALE ARTIFICIALISÉE



Présentation

L'artificialisation des sols et l'aménagement des cours et plans d'eau entraînent la fragmentation, la dégradation, ou la destruction d'habitats, amenant à la disparition d'écosystèmes et des espèces qui y vivent, ainsi que des services qui leur sont associés. Le niveau d'artificialisation du territoire (superficiés concernées, nombre d'obstacles...), son évolution (progression ou recul, rythme...), et sa localisation (espaces affectés...), ainsi que les types de milieux les plus concernés (milieux naturels, forestiers, agricoles...) permettent de caractériser la pression s'exerçant sur la biodiversité.



Modalités de calcul

FORMULE DE CALCUL

$$\frac{\text{Surface } \textit{artificialisée} \text{ du territoire régional}}{\text{Surface totale du territoire régional}} \times 100$$

MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Un sol est qualifié d'artificialisé lorsqu'il perd les qualités qui sont celles du milieu naturel (capacité à abriter de la biodiversité, cycles naturels et des éléments nutritifs). Ces espaces artificialisés correspondent aux zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), industrielles ou commerciales, aux réseaux de transports, mines, carrières, décharges, chantiers, aux espaces verts créés par l'Homme, ou aux équipements sportifs et de loisirs.

TYPE DE RÉSULTATS

Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'une courbe indiquant l'évolution de la valeur de l'indicateur sur une période donnée (pourcentage de surface régionale artificialisée pour l'année de référence et les suivantes).





Analyse et interprétation

VALEUR NATIONALE INDICATIVE

Les informations restituées dans le cadre de l'indicateur de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) « *Artificialisation du territoire métropolitain* » font état de l'artificialisation de **9,1 %** du territoire métropolitain en 2012.

Des données sont disponibles pour l'outre-mer. Ainsi, pour les territoires de Guadeloupe, Guyane (frange côtière), Martinique, et La Réunion pris conjointement, le taux d'artificialisation est de **5,0 %** en 2006.

CLÉS POUR L'INTERPRÉTATION

Une augmentation de la part de surface régionale artificialisée a pour conséquence la réduction de l'espace disponible pour les sols naturels et agricoles, entraînant la fragmentation, la dégradation, et la destruction d'habitats.

POINTS DE VIGILANCE / MARGE D'AMÉLIORATION

Au sein des surfaces artificialisées, il est pertinent de distinguer celles qui sont **imperméabilisées**. Selon des lignes directrices sur l'imperméabilisation des sols publiées par la Commission européenne en 2012, « *l'imperméabilisation des sols désigne le recouvrement permanent d'un terrain et de son sol par un matériau artificiel imperméable (asphalte ou béton, par exemple) notamment lors de la construction de bâtiments et de routes* ». Cette distinction permet notamment de connaître la part de territoire artificialisé en dehors de zones végétalisées telles que les espaces verts urbains.

Pour aller plus loin, l'analyse coordonnée par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) portant sur l'indicateur de l'ONB « *Artificialisation du territoire métropolitain* » propose de compléter l'indicateur par :

- la distinction entre les **différents types de sols artificialisés**.
- des informations sur l'**état initial des surfaces artificialisées** (nature des sols d'origine : naturels ou agricoles) afin de mieux caractériser le lien entre l'artificialisation de ces différentes surfaces et les conséquences sur la biodiversité. Par exemple, il est possible de calculer la part des milieux naturels détruits par l'artificialisation.
- des informations sur les **conséquences de l'artificialisation** observée sur le territoire (niveau de fragmentation, qualité de la biodiversité et des services écologiques...).

La nomenclature adoptée dans l'enquête statistique Teruti-Lucas sur l'occupation du territoire, coordonnée par le Ministère en charge de l'Agriculture, permet de distinguer différents types de sols artificialisés :

- les **sols bâtis, clos et couverts** comme les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, ou couverts seulement, comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les serres et abris hauts leur sont rattachés.
- les **sols revêtus ou stabilisés** tels que les routes, autoroutes, voies ferrées, chemins forestiers et agricoles, places, squares, ronds-points, parcs de stationnement. Les cours de ferme et les sols stabilisés par le passage fréquent d'engins de chantier leur sont rattachés.
- les **autres sols artificialisés** comprennent les mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificialisés : espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs.

Par ailleurs, les régions peuvent aussi fournir la valeur de la **surface artificialisée par habitant**.



Informations complémentaires

Liens avec d'autres indicateurs du jeu IUCN France

- E3 – Mesure de l'état de la fragmentation des espaces naturels du territoire régional
- I1 – Part du couvert arboré sur le territoire régional

Indicateur(s) et jeu(x) de référence

- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : *Artificialisation du territoire métropolitain*
- Observatoire national de la biodiversité (ONB) : *Artificialisation des territoires d'outre-mer*

Références

Se référer à la bibliographie dans le *Guide pratique*

